

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION THEORIQUE	MODALITES D'ÉVALUATION PRATIQUE/MISE EN SITUATION ET CRITÈRES D'ÉVALUATION
Réaliser un état de l'installation puis, en fonction, établir le programme d'Inspection	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comprendre les exigences réglementaires (guides RM1, RM3, RM5, RM6, GI, SGS), accéder à l'information et sa réactualisation</li> <li>▪ Choisir les méthodes existantes de contrôle non destructif adaptées à son programme (visuelle, magnétoscopie, ressuage...)</li> <li>▪ Décomposer l'installation en ensembles, sous-ensembles et constituants (station motrice/ retour, ligne et véhicules)</li> <li>▪ Reconstituer l'historique (opérations, heures de fonctionnement, remplacements...) de l'installation depuis sa mise en service</li> <li>▪ Etablir et intégrer les mises en conformité applicables à l'installation en fonction des circulaires du STRMTG</li> <li>▪ Définir les éléments et zones à contrôler, les méthodes de contrôle et ce dans le respect des recommandations</li> <li>▪ Vérifier les compétences des intervenants (B6 du SGS et guide GI)</li> <li>▪ Identifier les éléments qui doivent être remplacés selon le guide Grande Inspection ou recommandation constructeur (boulonnerie ou autres pièces de sécurité)</li> <li>▪ Argumenter les demandes de report</li> <li>▪ Planifier les opérations : définir les grandes périodes et principales étapes dans le respect des critères commerciaux</li> </ul>	<p>Cette épreuve comporte 60 questions qui doivent obligatoirement porter sur les cinq thèmes suivants :</p> <p><i>(Obtention : 12/20 – une à plusieurs réponses justes par question – notation objective : juste :1 point / faux :0 point - Temps d'évaluation : 30 min)</i></p> <p>1)Réaliser l'état actuel de l'installation</p> <p>2)Etablir le programme d'inspection</p>	<p>Le candidat est évalué en situation orale / mise en situation (temps d'évaluation 20 mn) permettant d'apprécier ses compétences dans l'encadrement d'une grande inspection ou inspection à 30 ans. La rigueur de la méthodologie appliquée à l'exercice sera observée. Les 5 thèmes suivants seront obligatoirement et de manière exhaustive pris en compte.</p> <p>Acquis ou Non acquis pour chaque thème ci-après et l'ensemble de ses critères</p> <p>Obtention du Certificat si l'ensemble des thèmes ci-après et l'ensemble de leurs critères sont acquis par le candidat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser l'état actuel de l'installation</li> </ul> <p>Critères objectifs :</p> <p>Le candidat est en mesure de décrire avec une parfaite exhaustivité l'installation concernée (ensembles/sous ensembles/ constituants)</p> <p>Le candidat choisi et justifie du choix d'une méthode de contrôle adaptée</p> <p>Le candidat retrace avec précision et sans omission les éléments à prendre en compte pour reconstituer l'historique (opérations, heures de fonctionnement, remplacements effectués)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir le programme d'inspection</li> </ul> <p>Critères objectifs :</p> <p>Le candidat précise sans omission les mises en conformité applicables et explique, avec cohérence dans le déroulé de son explication, les éléments et zones à contrôler et les éléments à remplacer.</p> <p>Le candidat fait à chaque fois référence aux exigences réglementaires concernées (sans erreur et sans omission) entre autres pour expliquer comment il vérifie les compétences des intervenants et sur quelles bases il argumente sa demande de report.</p>

<p><b>Suivre la mise en œuvre du programme avec rédaction du dossier de recolement et assurer le suivi du budget des inspections</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser les points d'arrêt durant les opérations : revue intermédiaire, traitement des défauts, réunion interne impliquant unité de maintenance, constructeur ou STRMTG</li> <li>▪ Vérifier la cohérence des contrôles et des opérations réalisés par rapport au programme</li> <li>▪ Arbitrer quant au protocole des défauts</li> <li>▪ Construire un outil de suivi technico-financier des provisions gros entretien et / ou des investissements</li> <li>▪ Etablir les budgets des inspections pluriannuelles et suivre les états d'engagements budgétaires</li> <li>▪ Réaliser les appels d'offres ou cahiers des charges pour les opérations de sous-traitance</li> <li>▪ Effectuer un second regard sur les rapports de contrôle, d'intervention des unités de maintenance et d'expertise (rapports sous-traitants, fiche de travaux internes)</li> <li>▪ Rédiger le dossier de recolement dans le respect des éléments attendus des guides RM et de grande inspection</li> <li>▪ Se prononcer sur la poursuite de l'exploitation et spécifie les conditions éventuelles</li> </ul>	<p>3) Suivre la mise en œuvre du programme</p> <p>4) Rédiger le dossier de recolement</p> <p>5) Assurer le suivi des budgets des inspections</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre la mise en œuvre du programme</li> </ul> <p>Critère objectif : Le candidat doit préciser de manière exhaustive les différents points d'arrêt susceptible d'être organisés pendant une Inspection (revue intermédiaire, traitement des défauts, réunion interne impliquant unité de maintenance, constructeur ou STRMTG) et expliquer leurs modalités avec précision.</p> <p>Le candidat doit expliquer avec méthodologie (démarches situées dans l'ordre chronologique), la marche à suivre en cas de défaut constaté (dans le respect du protocole)</p> <p>Le candidat est capable de préciser plusieurs cas de contrôle ou d'interventions qui peuvent justifier une non-poursuite d'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rédiger le dossier de recolement</li> </ul> <p>Critère objectif : Le candidat précise avec objectivité les éléments attendus pour ce dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le guide RM</li> <li>- dans le guide Grande Inspection</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des budgets des inspections</li> </ul> <p>Critère objectif : Le candidat est capable de lister avec précision et exhaustivité les charges liées à l'Inspection concernée (entretien et investissement / pas d'omission tolérée)</p> <p>Le candidat est capable de lister le contenu obligatoire d'un appel d'offres ou cahier des charges (éléments d'information / données obligatoires à préciser avec exhaustivité)</p>
--	--	--	--

Le candidat est évalué par 2 jurys :

Le jury 1 (formateur évaluateur) organise l'évaluation des compétences du candidat : test théorique, délivre un avis à l'issue de l'évaluation sur la base de la mise en situation, en respectant le référentiel de certification.

Le jury 2 (un professionnel de Domaines Skiabiles de France) délivre un deuxième avis sur la base du test théorique : respect du référentiel, notation, prise en compte de l'avis du formateur. Si les deux avis sont favorables :

Le certificateur (CPNE) :

- délivre le certificat d'aptitude à l'encadrement d'une Grande Inspection et des Inspections à 30 ans des téléskis
- Conseille une période de compagnonnage avec réalisation de Grande Inspection en réel

Le recyclage doit avoir lieu dans les 3 à 5 ans, au-delà de 5 ans la certification est caduque.